

Le 21 mai 2013

Communiqué du Mouvement de la ruralité CPNT33

Risque incendie : Des canadairs valent mieux que des éoliennes !



Pour le Mouvement de la ruralité CPNT, l'annonce d'une force d'intervention minimisée pour lutter efficacement contre les feux de forêt en Gironde est une gravissime erreur. La protection des biens et des personnes nécessite des moyens de lutte appropriés aux enjeux et aux risques encourus. Or, un dispositif qui exclut la mise à disposition de canadairs, pourtant en nombre suffisant et prépositionnés sur la base de Mérignac, est un choix grave et dangereux pour les personnes, pour les sylviculteurs, leurs biens, les territoires girondins et la biodiversité !

Les retours d'expériences en la matière démontrent l'absolue nécessité de pouvoir s'appuyer sur ces moyens d'interventions aériens, car ils offrent une aide considérable aux pompiers chargés de la lutte contre les incendies au sol...

Si les communes forestières peuvent largement se passer d'éoliennes, elles ont par contre besoin de moyens adaptés pour lutter contre les incendies de forêt et il est inadmissible de pouvoir prévoir une réduction des moyens aériens de lutte, sans doute par simple réflexion d'ordre d'économies budgétaires, mais aussi parce que chacun sait que les éoliennes interdisent les interventions aériennes dans les zones concernées !

Ainsi, après le projet de radar de Météo France retoqué par les services préfectoraux pour incompatibilité avec les éoliennes, il n'y a qu'un pas à franchir pour supposer que les moyens aériens de lutte contre les incendies subissent la même sanction au détriment de la "politique du vent" éolien portée par le Préfet et la région Aquitaine ! Mais attention, à ne pas se leurrer : les courants d'air causés par ces éoliennes seront bien insuffisants pour éteindre les incendies, sauf les incendies électoraux...

Eddie PUYJALON
Secrétaire Départemental CPNT33
tél : 06.76.78.54.90